Communications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **73 (1922)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

COMMUNICATIONS.

Un nouveau dendromètre.

Lors de la réunion d'été de la Société vaudoise des forestiers, le 24 juin à Moudon, M. Alfred Vulliémoz, ancien inspecteur forestier, à Lausanne, a présenté un dendromètre qui, par sa grande simplicité, son poids réduit et son prix modéré, peut être recommandé aux personnes qui peuvent être appelées à avoir besoin d'un instrument de ce genre.

Ce petit appareil, du genre Régnault, est basé, comme du reste le dendromètre de Weise, sur le principe des triangles semblables. Il diffère de ce dernier par l'absence de toute lunette.

Il se compose de deux règlettes graduées en bois dur, dont l'une s'encastre dans l'autre, et d'un fil à plomb. Il permet une lecture facile et rapide des arbres ne dépassant pas 45 m. de hauteur.

Bien que l'usage des dendromètres soit devenu de moins en moins courant, surtout dans les cantons romands, par suite de l'adoption des tarifs de cubage n'impliquant plus la mensuration des hauteurs, on peut être appelé dans certains cas particuliers à s'en servir.

Celui que M. Vulliémoz met en vente nous a paru pratique. Nous nous faisons un plaisir de le recommander. Son prix modeste (fr. 5) le met à la portée de toutes les bourses. Lui adresser directement les commandes.

J.-J. de Luze,
Président de la Société vaudoise des forestiers.

Réunion d'été de la Société vaudoise des forestiers en juin 1922 dans l'arrondissement de Moudon.

La salle austère du tribunal de l'hôtel de ville de Moudon réunissait, le vendredi 23 juin, une soixantaine de membres de la Société vaudoise des forestiers.

M. de Luze, président, en ouvrant la séance, rappelle que le 23 juin 1864 notre société se réunissait à Moudon sous la présidence de M. de Saussure, inspecteur forestier.

En quittant Moudon l'après-midi, nous examinons, au haut de la côte, une vaste plantation d'épicéa, sapin blanc, hêtre, chêne, etc., exécutée à la suite d'une coupe rase effectuée dans les forêts de la commune de Moudon; elle est limitée au nord par des peuplements réguliers d'épicéa exposés aux vents.

MM. Barbey et de Luze signalent le grave danger des attaques de l'*Hylobius abietis L.*, le principal ennemi des plantations de l'épicéa. Le garde de triage a constaté un déchet de 50 % provoqué par cet insecte.

Nous arrivons bientôt à l'orée des forêts de la commune de St-Cierges, où la municipalité en corps, assistée du garde de triage, nous attendait.

M. Combe donne quelques détails concernant ces forêts.

Le premier aménagement date de 1837; la dernière révision a été élaborée en 1916 par M. A. Wulliémoz. Elles sont réparties en deux séries.

La série A (121 ha), constituée par des peuplements purs d'épicéa, issus de semis après culture intercalaire et traités à l'heure actuelle par coupes rases, suivies de plantation.

La série B (26 ha) sur les côtes de la Menthue, consiste essentiellement en hêtre et feuillus divers.

La partie de la série A dans laquelle nous nous trouvons, se présente sous la forme d'un haut perchis régulier d'épicéa très serré. Les fûts sont longs, soutenus, propres de branches, mais un peu grêles. Le rajeunissement est inexistant, exception faite de quelques brins de hêtre.

Précédemment, les éclaircies consistaient uniquement dans l'enlèvement des bois secs; elles ont à l'heure actuelle un caractère plus cultural. Il n'y a pas été pratiqué de coupes tendant à la mise en valeur des arbres semenciers, les trouées, nous dit M. Combe, étant immédiatement envahies par la ronce.

Le sol est de première fertilité. Le matériel à l'hectare oscille entre 300 et 800 m^3, atteignant en moyenne 500 m^3.

La révolution a été admise à 100 ans. La possibilité est de 590 m^3, soit de 5 m^3 environ à l'hectare. Pendant une période de 24 ans (1891 à 1914) le produit brut moyen a été de fr. 119 par hectare, le produit net de fr. 112. Pendant les années de guerre, le rendement brut moyen a été de fr. 298 et le rendement net de fr. 265.

La municipalité estime que des obstacles sérieux s'opposent à la pratique des coupes jardinatoires, principalement l'exploitation qui n'est pas entreprise par des hommes compétents.

M. Biolley, inspecteur général des forêts du canton de Neuchâtel, montre combien sont illusoires les chiffres d'un tel rendement.

Avec un semblable matériel, une possibilité de 5 m^3 correspond à un rendement du 1 %, manifestement trop faible; on pourrait obtenir facilement 7—8 m^3 à l'hectare avec un matériel moyen de 300 m^3 environ.

M. Biolley reconnaît cependant que le traitement de ces hauts perchis réguliers d'épicéa est excessivement délicat; il faut pratiquer des opérations fréquentes, progressives, de faible intensité. Il fait remarquer, du reste, que le hêtre apparaît dans la série A et que sous le couvert de cette essence précieuse l'épicéa s'installera naturellement.

M. le syndic de St-Cierges défend énergiquement le traitement admis pour ces forêts, dont la commune, dit-il, est fière. Autrefois, tout feuillu était systématiquement détruit comme indésirable. La commune craint qu'une fois le hêtre installé il ne devienne envahissant.

M. Biolley répond qu'il ne faut pas suivre fidèlement les errements du passé et qu'il dépend d'un traitement adéquat de maintenir les essences dans une juste proportion.

M. de Luze montre que la conséquence naturelle et inévitable de ce système de la coupe rase est la pourriture précoce des jeunes peuplements. Il conseille de pratiquer de larges trouées, plantées en hêtre et sapin blanc; on peut admettre que l'épicéa s'installera de lui-même à la suite des deux essences précitées.

Une collation gracieusement offerte par la commune fut un intermède heureux à cette opportune discussion.

Après quoi un participant demande si une partie des bois d'éclaircie ne pourrait être utilisée pour la confection d'échalas que notre vignoble doit acquérir en grande partie dans le canton de Fribourg. La commune de St-Cierges en livre annuellement environ 100.000.

Le samedi, deux camions nous transportent dans les forêts de Peney-le-Jorat, où M. Combe donne les renseignements suivants.

Ces forêts furent aménagées en 1898 par M. Grenier; puis, en 1921, par l'inspecteur actuel de l'arrondissement. Leur superficie est de 95 ha, répartis en 5 divisions.

La division 3 que nous visitons d'abord est à l'altitude de 850 à 900 m. Le sol est moins fertile qu'à St-Cierges. Ici, les peuplements ont un caractère moins uniforme, grâce à un léger mélange de feuillus. Il sont traités par des coupes régulières affectant parfois le caractère jardinatoire.

M. de Luze répète brièvement les critiques formulées le jour précédent à St-Cierges.

M. Biolley met en garde contre la pratique de l'élagage des gaulis qu'il estime coûteuse et nuisible. Un des participants estime que l'élagage n'est admissible que dans deux cas seulement:

1° Directement avant la coupe, afin de réduire au minimum les dégâts;

2° dans le cas d'une futaie à deux étages.

L'étage supérieur, peu avant l'exploitation, est élagué d'une manière raisonnée, afin de permettre à la lumière de parvenir au sous-étage.

La colonne passe ensuite dans les forêts de Corcelles-le-Jorat, où les mêmes constatations provoquent les mêmes critiques.

M. Grenier renseigne sur la topographie, le régime des eaux de la région, l'évolution historique de la propriété forestière du Jorat, sur le prix des bois, etc.

Avant la guerre, le prix moyen oscillait entre fr. 28—30 le m^3 de bois de service façonné, rendu à port de char (épicéa et sapin blanc); il atteignit fr. 80—90 pendant la guerre; il est aujourd'hui de fr. 35.

Une discussion s'élève au sujet de l'association forestière en formation dans la région du Jorat, discussion à laquelle prennent part MM. Baatard, syndic de Lutry, Grenier et de Luze.

Pendant la collation, aimablement offerte par les communes de Peney et Corcelles-le-Jorat, un membre du comité remercie M. Combe, directeur de course, pour l'excellente organisation de cette réunion, ainsi que les communes de Peney et de Corcelles-le-Jorat, pour leur sympathique accueil.

Enfin, par à coups, suivant le caprice de la discussion, nous nous acheminons sur Montpreveyres.

Nous quittons le VII[e] arrondissement avec le sentiment qu'une belle tâche reste encore à accomplir pour gagner sa sympathique population aux notions nouvelles de la sylviculture moderne. *M. Noverraz.*

A propos du Cenangium Abietis Duby.

M. H. Badoux dans son intéressant article sur ce champignon parasitaire, écrit à page 102 : „Jusque vers 1914, aucun forestier suisse ne l'avait jamais observé dans ses futaies.“ L'auteur aurait pu dire „jamais mentionné dans notre journal“, car il l'est dans des carnets de notes, ainsi que je le trouve chez moi en date du 27 novembre 1907, et que je reproduis ci-après.

En juin 1907, je remarquais avec M. Aug. Barbey que dans une de ses pépinières situées au sud-est du Suchet, à l'altitude d'environ 1150 mètres, au milieu d'un jeune peuplement de sapins blancs, épicéas et hêtres, un carreau de semis de sapins blancs, âgés de 3 ans, sous les branches d'un sapin blanc de 50 ans, un certain nombre de plantules avaient des aiguilles rouges. Un mois après, la maladie avait fait des progrès et le reste du carreau paraissait complètement attaqué par la maladie, les plants restants n'ayant que de très petites aiguilles, rougissant les unes après les autres.

Ne reconnaissant à première vue aucune trace de dégât causé par un insecte ou un champignon parasitaire, et supposant bien la présence d'un de ces derniers, nous décidions, M. A. Barbey et moi, de faire brûler tous les semis attaqués et d'en envoyer quelques échantillons à notre distingué mycologue, M. le pasteur Denis Cruchet, à Montagny sur Yverdon, lequel saurait bien, avec le temps, nous renseigner.

En effet, le 9 septembre 1907, je reçus de M. D. Cruchet une lettre dont j'extrais les principaux passages.

„Comme vos sapins ne présentaient pas la moindre trace de parasites, j'ai enveloppé le petit paquet dans du papier buvard et déposé le tout dans un bocal dont le fond était plein d'eau. De cette manière, les plantes, sans être submergées, se trouvaient entourées d'une quantité d'humidité suffisante pour le développement des champignons. C'est ce qui est arrivé.

„En examinant cet échantillon que je vous retourne, vous pouvez voir, de la racine au premier bourrelet, de petites pustules noires, brillantes, qui sortent de l'écorce. Si vous en mettez une dans une

goutte d'eau, vous verrez les spores sortir par plusieurs ouvertures sous forme de boudin; au microscope, elles sont hyalines et mesurent 10-12 sur 2,5-3 millièmes de millimètre.

„J'ai cherché le nom dans le genre Phoma, puis (comme il y a plusieurs orifices), dans le genre Dothichiza. Ce doit être la forme primaire d'un Discomycète, qui viendra peut-être à son complet développement dans le bocal ouvert. Rehm l'appelle *Cenangium abietis* = C. ferrugineum Fries = Peziza abietis Pers.

„Vous voyez que mes observations concordent avec celles de Tulasne."

Le 27 novembre 1907, les plantules de sapin étaient toujours en observation chez M. D. Cruchet, et mes notes à ce sujet s'arrêtent là.

Montcherand, le 30 mai 1922. *M. Moreillon,*
Inspecteur forestier.

CHRONIQUE.

Station fédérale de recherches forestières. M. C. Albisetti, inspecteur forestier fédéral à Berne, ayant démissionné comme membre de la commission de surveillance de la Station, le Conseil fédéral a nommé pour le remplacer M. *E. Muret,* inspecteur forestier cantonal à Lausanne. Nos vives félicitations!

CANTONS.

Valais. M. *Emile Rhyn,* ayant été appelé à un autre poste, vient d'être remplacé, comme inspecteur forestier de l'arrondissement de Goms, par M. *P. Kuntschen,* ci-devant adjoint de l'inspecteur forestier cantonal, à Sion.

Argovie. Les amis et camarades de M. *Lier,* gérant des forêts communales de Rheinfelden, apprendront avec chagrin que l'état de sa santé l'a obligé à donner sa démission. Nous formons les meilleurs vœux pour le rétablissement de cet aimable camarade.

Son successeur vient d'être désigné en la personne de M. *Fritz Wunderlin,* expert forestier.

Schaffhouse. M. *E. Rhyn,* ci-devant inspecteur forestier d'arrondissement à Brigue, vient d'être nommé gérant des forêts de la commune de Neunkirch. Il succède en cette qualité à M. Hitz, promu inspecteur d'un des trois arrondissements schaffhousois.

Soleure. M. *Max Jecker,* auparavant adjoint au V^e^ arrondissement, vient, ensuite de la démission de M. *Ludwig Furrer,* d'être promu inspecteur de cet arrondissement; son domicile est à Busserach.